Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260130-2026_009_01-DE

Mairie
BULAT-PESTIVIEN
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN

Séance du 30 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Rozenn LOZAHIC LE NY, Anne ROLLAND, Klervi TUDAL, Christelle COAIL, Jean-Claude TOUPIN, Pierrick LOZAC'H, Pascal THORAVAL.

Absents : Fabienne LASBLEIZ (procuration à Rozenn LOZAHIC LE NY), Christophe HERVE et Kilian BIDAULT.

Christelle Coail a été nommée secrétaire de séance.

Convocations adressées le 20 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	8	1	Pour : 9 Contre : Abstentions :

N° 2026/009/01 – Avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie – SDE22

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données,
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie du SDE22.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

N° LOZAC'H Pierrick
Adjoint au Maire.

MAIRIE DE BULAT-PESTIVIEN Côtes-d'Armor

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

Mairie - 3, Porz an ti-ker - 22160 BULAT-PESTIVIEN
e-mail : mairie.bulatpestivien@wanadoo.fr - Téléphone : 02 96 45 72 00